



Séance du 30 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 27  
Date de la convocation : 23 janvier 2023  
Date d'affichage : 06 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Étaient présents :** Mmes MM M. JACOBBERGER – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

**Pouvoirs :** B. PY a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – T. SCHLUMBERGER a donné pouvoir à T. SEGUIN – Q. COUVREUR a donné pouvoir à P. PARISOT – O. HOULLON a donné pouvoir à M. JACOBBERGER – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

**Absents :** C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/01/07

**Extension de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme :  
plan de financement et demande de subvention**

Madame le Maire propose de valider l'extension du Musée de la Négritude et des Droits de l'Homme, sise au 24 Grande Rue 70290 CHAMPAGNEY.

En effet, la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme, autrefois animée par des bénévoles, s'est professionnalisée à partir de l'an 2000.

Sa fréquentation a alors doublé en vingt ans passant de 3 000 à 6 000 visiteurs annuellement.

La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme est devenue une référence sur la thématique de l'esclavage des noirs pour les scolaires dont la fréquentation a été multipliée par 5.

Aussi, afin d'assurer l'accueil du public scolaire, cette extension sera nécessaire. Elle permettra entre autres, la mise à disposition de vestiaires, de sanitaires et d'une salle multi-activités permettant ainsi de proposer des expositions temporaires. Cette salle sera aussi un atout pour les publics qui pourraient y être accueillis à diverses occasions (animations de contes destinées au jeune public par exemple, conférences, rencontres avec des auteurs...)

Il vous est donc proposé d'arrêter le plan de financement ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	192 482.28 € HT
<b>Recettes</b>	
- DETR 40 %	76 992.91 € HT

Autofinancement : 115 489.37 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'extension du Musée de la Négritude et des Droits de l'Homme,
  - AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 40 % soit 76 992.91 € HT,
  - APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
  - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait obtenue au titre des subventions.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

